

FORMULES EXPLICATIVES DES TAUX D'ACCIDENTS

1. Taux d'accidents en section courante (Ta)

$$T_a = \frac{A \times 10^6}{V \times T}$$

Où :

A = Nombre total d'accidents

V = Débit journalier moyen annuel (DJMA)

T = Période d'analyse des accidents en jours (1095 jours, soit l'équivalent des trois années s'étendant de 1999 à 2001 inclusivement)

2. Taux d'accidents aux intersections (Ta)

$$T_a = \frac{A \times 10^6}{V \times T}$$

Où :

A = Nombre total d'accidents

V = Débit journalier moyen annuel (DJMA) entrant au carrefour (le DJMA de l'axe transversal s'ajoute au DJMA sur la route 117)

T = Période d'analyse des accidents en jours (1095 jours, soit l'équivalent des trois années s'étendant de 1999 à 2001 inclusivement)

3. Taux critique d'accidents en section courante (Tc)

$$T_c = T_m + K \sqrt{\frac{T_m \times 10^6}{V \times T}} + \frac{10^6}{2 \times V \times T}$$

Où :

T_m = Taux moyen d'accidents pour une section de route comparable (la section de la route 117 étudiée a été comparée à la section d'une route nationale : 1,09 accident / million de véhicules – km)

K = Constante associée à un niveau de confiance (1036 dans le cas à l'étude pour un niveau de confiance de 85 %).

V = Débit journalier moyen annuel (DJMA)

T = Période d'analyse des accidents en jours (1095 jours, soit l'équivalent des trois années s'étendant de 1999 à 2001 inclusivement).

4. Taux critique d'accidents aux intersections (Tc)

$$T_c = T_m + K \sqrt{\frac{T_m \times 10^6}{V \times T}} + \frac{10^6}{2 \times V \times T}$$

Où :

- T_m = Taux moyen d'accidents pour une section de route comparable (la section de la route 117 étudiée a été comparée à la section d'une route nationale : 1,09 accident / million de véhicules – km)
- K = Constante associée à un niveau de confiance (1036 dans le cas à l'étude pour un niveau de confiance de 85 %).
- V = Débit journalier moyen annuel (DJMA)
- T = Période d'analyse des accidents en jours (1095 jours, soit l'équivalent des trois années s'étendant de 1999 à 2001 inclusivement).